

Réparation des carrosseries



Le titulaire du CAP est formé aux activités professionnelles telles que :

- **Préparer l'intervention sur véhicule** : accueillir et orienter le client ; réceptionner le véhicule ; collecter les données, établir la liste des pièces et des produits nécessaires ; agencer, organiser le poste de travail, préparer le véhicule à l'intervention ;
- **Déposer et reposer les éléments** : déposer et reposer les pièces mécaniques, les éléments de sellerie et de verrouillage, débrancher les éléments des systèmes électriques, électroniques, sauvegarde des mémoires ; déposer les pièces détériorées ; réaliser le contrôle de géométrie des structures ; monter et ajuster les pièces neuves ;
- **Remettre en forme les pièces détériorées** ; protéger contre la corrosion ; réparer les éléments en matériaux composites ; remplacer les vitrages ;
- **Préparer la mise en peinture** : dégraisser, laver les éléments liés à l'intervention ; mastiquer, poncer, protéger les zones à ne pas traiter ;
- **Préparer la livraison** : reposer les éléments de carrosserie après intervention du peintre ; reconnecter les circuits électriques et hydrauliques, réinitialiser les indicateurs de défaut de maintenance ; contrôler les trains roulants ; trier les déchets, remettre en état le poste de travail.

NB : allergie aux solvants, une affection aux yeux, de l'asthme, de l'eczéma, des problèmes de dos constituent des contre-indications à l'exercice du métier.

Débouchés

Le secteur recrute. Le contrôle technique et l'obligation faite aux propriétaires de réparer leur véhicule favorisent l'embauche de carrossiers réparateurs. Pour postuler dans un petit garage, où l'on cherche des carrossiers polyvalents, mieux vaut une double qualification en réparation et en peinture de carrosserie.

Il peut travailler dans un atelier de réparation indépendant ou rattaché au réseau d'un constructeur, ou encore dans l'atelier intégré d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale.

Par la suite, il peut choisir de se spécialiser dans la peinture des carrosseries ou le contrôle et la remise en ligne des structures.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Analyse fonctionnelle et structurelle y compris lecture de la représentation d'un élément et/ou d'un mécanisme.
- Les véhicules et leur réparation : le véhicule et ses équipements ; les matériaux ; les assemblages ; la réparation des carrosseries.
- Les fonctions de l'activité de service : communication ; organisation de la réparation ; qualité ; prévention des risques professionnels et tri sélectif des déchets.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle (coeff. 4).
- Réalisation d'interventions de réparation des carrosseries sur un véhicule (coeff. 13, dont 1 pour la VSP) avec deux situations d'évaluation : réparation d'éléments de carrosserie (7/10) ; contrôles et mesures de véhicules (3/10).

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 61 présents, 47 admis (soit 77,05% de réussite).
En 2018 : 64 candidats inscrits, 64 présents, 58 admis (soit 90,63% de réussite)
En 2019 : 64 candidats inscrits, 63 présents, 47 admis (soit 74,6 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 97 candidats présents, 81 candidats admis (soit 83,5% de réussite).
En 2019 : 85 candidats présents, 64 candidats admis (soit 75,3% de réussite).
En 2019 : 116 présents, 100 admis (soit 86,2% de réussite).
Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- CAP Peinture en carrosserie
- Bac Pro Construction des carrosseries
- Bac Pro Réparation des carrosseries

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Académie de Montpellier

11 Lézignan-Corbières

IRFMA de l'Aude **A**

30 Alès

CCI Sud Formation CFA Occitanie **A**

30 Nîmes

Lycée professionnel Jules Raimu (*Public*)

34 Béziers

CCI Sud Formation CFA Occitanie **A**

34 Montpellier

Lycée professionnel Mendès France (*public*)

48 Mende

IRFMA de la Lozère **A**

48 Saint Chély d'Apcher

Lycée professionnel privé Sacré Coeur (*privé sous contrat*)

66 Rivesaltes

IRFMA des Pyrénées-Orientales **A**

Académie de Toulouse

09 Foix

CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

12 Onet-le-Château

Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**

31 Colomiers

CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**

31 Gourdan-Polignan

Lycée des métiers Paul Mathou (*Public*)

31 Muret

Ecole supérieure des métiers de la Chambre de métiers de Haute-Garonne **A**

31 Toulouse

Lycée des métiers Joseph Gallieni (*Public*)

32 Pavie

Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

46 Cahors

CFA Ecole des métiers du Lot - CMA du Lot **A**

Lycée des métiers G. Monnerville (*Public*)

65 Tarbes

École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

81 Albi

Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**

82 Montauban

CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

82 Montauban

Lycée professionnel Antoine Bourdelle (*Public*)

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Voie Pro Les métiers du travail des métaux
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr